



MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-12

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

14/04/2025

ID : 062-216209080-20250410-12_2025-DE



L'an deux mille vingt-cinq,
Le 10 avril 2025 à 19 heures,

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

Date de convocation : Le 27 mars 2025

Date d'affichage : Le 27 mars 2025

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Béatrice BOULY, Emilie LISSE, Jean-Pierre FLOUR, Patrick GOMEL, Valérie DELATTRE, Sylviane CORNET, Michel QUANDALLE, Philippe LELIEVRE, Marie-Françoise LECAILLE

13/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Fabienne PRIMA donne pouvoir à Dominique NAVET
- Michèle CAFFIER donne pouvoir à Béatrice BOULY
- Bernard MOUSSAY donne pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE
- Betty BONNAFOUS donne pouvoir à Patrick GOMEL
- Julien DIEU donne pouvoir à Alain FIX
- Tatiana LECUYER donne pouvoir à Jean-Pierre FLOUR

6/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.
Jean- Pierre FLOUR est nommé secrétaire de séance.

Demande de subvention départementale au titre de la Lecture Publique
SALONS DU LIVRE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'organisation de l'événement salon du Livre qui se déroulera du 13 au 18 mai 2025.

Il informe également que le Conseil Départemental peut subventionner au titre des lectures publiques.

Le montant sollicité est de 2000, 00€

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation d'entreprendre les démarches relatives à la demande du soutien financier.

Il demande également l'autorisation d'encaisser la subvention dans l'éventualité d'un retour favorable de la commission départementale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 voix pour ; 0 contre ; 0 abstention) autorise :

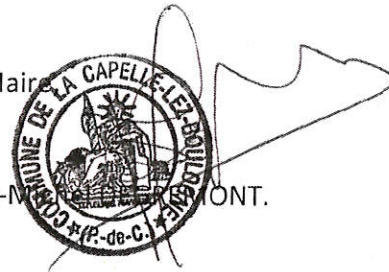
Art.1^{er} : l'engagement des démarches administratives et comptables relatives à la demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Art.2 : l'encaissement de la subvention au budget principal si le retour de la commission départementale octroie l'aide à la commune.

Fait et délibéré
A La Capelle-Lès-Boulogne,
Le 10 avril 2025

Le Maire

Jean-MONT.



Certifié et rendu exécutoire le :

14 AVR 2025

A large, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.